



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

**DECISION DU BUREAU
Séance du 24 Février 2020.**

Date de la convocation : 11 Février 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présent : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le lundi 24 février 2020 à 10 heures,
Les membres du bureau,
également convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE et Robert MORANDIN.

**Décision n° BU20204 : MARCHÉ D'AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS
COMMUNAUX**

Nomenclature 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 en date du 3 juillet 2014 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés »,

Vu le choix des offres économiquement les plus avantageuses opéré par la commission d'appel d'offres du 24 février 2020 à 8h30 ;

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer et à notifier le marché d'audits énergétiques des bâtiments communaux pour les 4 lots attribués par la commission d'appel d'offres :

Candidat	LOT	Note prix (/30)	Note technique (/70)	Note globale (/100)
EREAH	LOT 1	21.90	52	73.90
NRPLUS	LOT 2	26.04	49.33	75.37
AD3R	LOT 3	21.38	52	73.38
BÉHI	LOT 4	25	45.33	70.33

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,

Le 05 MARS 2020

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>